

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESSOYE Gilles, Maire.

Etaient présents :

M. DESSOYE Gilles, Mme NIZET Edwige, Mme ROBERTI Catherine, M. LESEUR François, Mme JANNETTA Marion, M. BARTHELEMY Sébastien, M. DIEUDONNÉ Dominique et M. MASSON Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. LEJEUNE Philippe,

Absente : Mme GOULET Eugénie,

Ouverture de la séance à 20 heures 00

Secrétaire de séance M. BARTHELEMY Sébastien

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 09 avril 2025 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération n°2025-12

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL – Avis sur le projet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.141-1 à L.145-1, R.141-1 à R.143-16,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région rémoise approuvé le 16 décembre 2016,

Vu le projet de territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims approuvé le 24 juin 2021,

Vu la délibération n°CC-2022-6 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims du 31 mars 2022 prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu la délibération n°CC-2023-294 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims du 21 décembre 2023, prenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Reims en révision,

Vu la délibération n°CC-2025-5 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims du 27 mars 2025, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoire,

Considérant que la Ville partage les ambitions de la Communauté urbaine du Grand Reims, notamment en matière de politique d'habitat, de développement économique, d'adaptation du territoire au changement climatique, de mobilités, de préservation de la biodiversité et de valorisation patrimoniale et paysagère,

Considérant que le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale a été élaboré en collaboration avec les communes, en concertation avec la population et en association avec les personnes publiques associées,

Vu le projet de révision du schéma de cohérence territoriale, annexé à la présente,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du vendredi 25 avril 2025,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

_Décide à 7 voix Pour et 1 Abstention

- D'émettre un avis favorable au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le présent avis sera notifié à Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Délibération n°2025-13

REPARTITION DES SIEGES CUGR 2026-2032

Renouvellement 2026 - Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local

Adoption

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la circulaire du 29 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que Monsieur le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2025, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Considérant que la répartition des sièges a lieu à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne afin de tenir compte du poids démographique des communes,
Considérant qu'un siège de droit est attribué aux communes n'ayant pu bénéficier d'un siège à la représentation proportionnelle, afin de garantir la représentation de l'ensemble des communes,
Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI-2 du CGCT, consistant à créer et répartir quatre sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles, Witry-lès-Reims et Bezannes,
Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

_DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

_D'adopter l'accord local fixant à 209 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

Communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires
REIMS	178 478	59
TINQUEUX	10 662	3
BETHENY	7 030	2
CORMONTREUIL	6 454	2
FISMES	5 884	2
WITRY-LES-REIMS	4 958	2
BEZANNES	4 456	2
SAINT BRICE COURCELLES	3 546	2
Toutes les autres communes	de 2 689 à 51	1

_D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2025-14

PLAN DE MOBILITE CUGR ET SON EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports, notamment son chapitre IV,

Vu le Code de l'environnement, notamment son chapitre III du titre II du livre Ier,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Rémoise approuvé le 16 décembre 2016,

Vu la délibération n°CC-2016-180 du Conseil communautaire de Reims Métropole du 12 décembre 2016 approuvant le Plan de Déplacements Urbains de Reims Métropole en vigueur,

Vu sa délibération n°CC-2019-340 du 19 décembre 2019 relative à l'engagement du processus de révision du Plan De Mobilités (PDM) du Grand Reims, incluant la réalisation d'une Enquête Mobilité auprès des habitants du Grand Reims,

Vu la délibération n°CC-2025-20 du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 27 mars 2025 arrêtant le projet de plan de mobilité ainsi que son évaluation environnementale.

Vu le projet de PDM et son évaluation environnementale,

Considérant que ces enjeux sont cohérents avec les documents stratégiques de rang supérieur avec lesquels le PDM doit être compatible, à savoir le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Egalité des Territoires (STRADDET) de la Région Grand Est, le Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims, la Stratégie Bas Carbone du grand Reims au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ainsi qu'avec ceux du projet de territoire du Grand Reims,

Considérant que la Communauté urbaine du Grand Reims doit solliciter l'avis des communes, du Département, de la Région, des autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et des services de l'Etat intéressés, sur le projet de PDM qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

_Décide à 7 voix Pour et 1 Abstention

_D'émettre un avis favorable au projet de Plan de Mobilité et à son évaluation environnementale.

Le présent avis sera notifié à M. le Président de la communauté urbaine du Grand Reims.

Délibération n°2025-15

TERRAIN MULTISPORTS (choix des entreprises et options)

Vu l'appel de marché réalisé visant à mettre en concurrence les entreprises afin de réaliser les travaux d'aménagement d'un terrain multisports ;

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le mardi 20 mai 2025 ;

Monsieur le Maire rapporte au Conseil municipal les entreprises candidates et les éléments constitutifs des offres, tels que dans le tableau ci-après,

N° Lot	Intitulé lot	Entreprise retenue	Montant de l'offre
1	Aménagement de surface et clôture.	Lingenheld SMTP	Tranche ferme 85 842.00 € HT
			Tranche optionnelle 2 3 836.00 € HT
			Tranche optionnelle 3 3 322.00 € HT
2	Fourniture et pose équipements de jeux et de mobilier urbains	HUSSON/APS	Tranche ferme 86 366.75 € HT
			Tranche optionnelle 1 Non retenue
			Tranche optionnelle 2 17 530.00 € HT
			Tranche optionnelle 3 11 862.05 € HT
3	Fourniture et pose d'éclairage autonome	FME	7 765.50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- _ Décide à 7 voix Pour et 1 Abstention, de retenir les entreprises listées ci-dessus, pour un montant total de 216 524.30 € HT
- _ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.
- _ Charge Monsieur le Maire de notifier les candidats retenus et les entreprises non retenues.

Information : Communauté Urbaine du Grand Reims

Analyse de sol en cours par la société « Hydrogéotechnique » sur la zone des Anois. Point d'avancement fait en séance.

Fond de soutien aux investissements communaux : Règlement, Possibilité de dépôt d'un second dossier avant 2026.

Atelier compostage prévu le 06 septembre 2025 à Ville-en-Selve. Peu d'inscriptions. A relancer.

Information : Commune

Horloge église : Devis de 3 233 € pour la réparation du cadran. Travaux à réaliser.

Réunion en sous-préfecture de Reims, le 21/05 (réunion avec quelques maires du secteur) sur invitation de Monsieur le sous-préfet. Affaires courantes des communes abordées.

Réunion en sous-préfecture d'Epernay, le 21/05 pour la révision du PPRN-GT => Méthodologie employée

Opération Terrain Multisports : Présentation des prochaines échéances pour l'exécution des travaux.

Organisation de la **réunion publique** dédiée à la thématique **sécurité**, prévue le 5 juin à 19h00 à la salle de réunion

Prévoir achat de panneaux « **Voisins Vigilants** » pour les entrées de village.

Questions diverses

- o **Atelier compostage** – Retour d'expérience,
- o **Prolifération de chats** : Information/sensibilisation faite. Courrier spécifique aux principaux intéressés.
- o **Repas des ainés** du samedi 17 mai 2025 très apprécié par les convives.
- o Organisation de la **journée récréative le samedi 28 juin 2025**

La séance est levée à 22h30